

Séance ordinaire du conseil d'administration de la Régie intermunicipale de valorisation des matières organiques de Beauharnois-Salaberry et de Roussillon tenue le 21 mai 2020 à 10 h 30; les délibérations et les votes ayant eu lieu par visioconférence tels qu'autorisés par l'arrêté ministériel numéro 2020-029 émis par la ministre de la Santé et des Services sociaux en date du 26 avril 2020. Sont présents :

MRC de Beauharnois-Salaberry :

M. Bruno Tremblay, président de la Régie et maire de Beauharnois  
Mme Maude Laberge, préfète de la MRC et mairesse de Sainte-Martine  
M. Miguel Lemieux, maire de Salaberry-de-Valleyfield

MRC de Roussillon :

M. Sylvain Payant, vice-président de la Régie et maire de Saint-Isidore  
M. Christian Ouellette, préfet de la MRC et maire de Delson  
M. Pierre-Paul Routhier, préfet suppléant de la MRC et maire de Châteauguay

Les représentants présents forment le quorum du conseil d'administration, sous la présidence de M. Bruno Tremblay.

Assistent également :

Mme Linda Phaneuf, directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim de la Régie et directrice générale et secrétaire-trésorière de la MRC de Beauharnois-Salaberry  
M. Gilles Marcoux, directeur général et secrétaire-trésorier de la MRC de Roussillon  
M. Nicolas Chaput, directeur du service de la gestion des matières résiduelles de la MRC de Roussillon  
M. Patrice Lemieux, directeur du service de l'environnement et de la gestion des matières résiduelles de la MRC de Beauharnois-Salaberry  
Mme Marie-Josée Leblanc, coordonnatrice du service du greffe de la MRC de Beauharnois-Salaberry

L'avis de convocation a été transmis à tous les membres du Conseil d'administration le 15 mai 2020.

## **2020-05-17 OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par Mme Maude Laberge  
Appuyé par M. Christian Ouellette  
Et unanimement résolu

Que la séance soit ouverte.

**ADOPTÉE**

## **2020-05-18 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par M. Sylvain Payant  
Appuyé par M. Christian Ouellette  
Et unanimement résolu

D'ajouter un sujet à l'ordre du jour proposé soit :

9.1 Mandat général de services professionnels juridiques – Octroi de contrat

D'adopter l'ordre du jour de la présente séance, tel que modifié et reproduit ci-dessous :

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption et suivi du procès-verbal de la séance ordinaire du 16 avril 2020
4. Mandat d'ingénierie préliminaire en vue de la conception d'une plateforme de compostage sur l'ancien lieu d'enfouissement sanitaire (LES) de la MRC de Beauharnois-Salaberry – Octroi de contrat
5. Mandat d'analyse préliminaire en vue de la relocalisation d'un tronçon de la piste cyclable du Parc régional de Beauharnois-Salaberry – Octroi de contrat
6. Vente à la ville de Beauharnois du lot 5 906 558 du Cadastre du Québec (circonscription foncière de Beauharnois) – Autorisation de signature
7. Affaires administratives
- 7.1 Comptes payés et à payer au 21 mai 2020
8. Correspondance

**2020-05-18 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR (SUITE)**

9. Varia
  - 9.1 Mandat général de services professionnels juridiques – Octroi de contrat
10. Période de questions
11. Levée de la séance

**ADOPTÉE**

**2020-05-19 ADOPTION ET SUIVI DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 16 AVRIL 2020**

Il est proposé par M. Miguel Lemieux  
Appuyé par M. Pierre-Paul Routhier  
Et unanimement résolu

Que le procès-verbal de la séance ordinaire du 16 avril 2020 soit adopté, tel que déposé.

**ADOPTÉE**

**2020-05-20 MANDAT D'INGÉNIERIE PRÉLIMINAIRE EN VUE DE LA CONCEPTION D'UNE PLATEFORME DE COMPOSTAGE SUR L'ANCIEN LIEU D'ENFOUISSEMENT SANITAIRE (LES) DE LA MRC DE BEUHARNOIS-SALABERRY – OCTROI DE CONTRAT**

**ATTENDU** que la Régie entend accorder un mandat d'ingénierie préliminaire en vue de la conception d'une plateforme de compostage sur l'ancien lieu d'enfouissement sanitaire (LES) de la MRC de Beauharnois-Salaberry, lequel mandat inclue les éléments suivants :

- L'accompagnement pour coordonner l'étude géotechnique requise
- La réalisation d'étude portant sur la stabilité des talus
- L'évaluation des distances séparatrices
- La préparation d'une estimation budgétaire (classe C)

**ATTENDU** qu'à la demande de la Régie, la firme d'ingénierie GéoSymbiose inc. a transmis, le 11 mai 2020, une offre de services professionnels, au montant de 9 025,54\$ (taxes incluses) pour la réalisation de ce mandat;

**ATTENDU** que cette offre de services professionnels établit également le taux horaire facturable pour la réalisation de certaines activités complémentaires.

En conséquence,

Il est proposé par M. Sylvain Payant  
Appuyé par M. Miguel Lemieux  
Et unanimement résolu

De mandater, de gré à gré, l'entreprise GéoSymbiose inc. pour la réalisation d'un mandat d'ingénierie préliminaire en vue de la conception d'une plateforme de compostage sur l'ancien lieu d'enfouissement sanitaire (LES) de la MRC de Beauharnois-Salaberry, jumelé à l'étude géotechnique à venir, le tout selon les termes et conditions de l'offre de services datée du 11 mai 2020.

D'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim à signer, pour et au nom de la Régie intermunicipale de valorisation des matières organiques de Beauharnois-Salaberry et de Roussillon, tout document lié à la réalisation de ce mandat.

**ADOPTÉE**

2020-05-21

**MANDAT D'ANALYSE PRÉLIMINAIRE EN VUE DE LA RELOCALISATION D'UN TRONÇON DE LA PISTE CYCLABLE DU PARC RÉGIONAL DE BEAUHARNOIS-SALABERRY – OCTROI DE CONTRAT**

**ATTENDU** qu'en vue de procéder à l'aménagement d'un Complexe de traitement des matières organiques à même l'ancien lieu d'enfouissement sanitaire (LES) de la MRC de Beauharnois-Salaberry, il y a lieu de proposer un tracé alternatif pour la piste cyclable du Parc régional de Beauharnois-Salaberry située dans ce secteur;

**ATTENDU** que la firme d'ingénierie Shellex Groupe Conseil inc. a transmis, le 13 mai 2020, une offre de services professionnels, au montant de 12 072,38\$ (taxes incluses) pour la réalisation d'une analyse préliminaire à cette fin.

En conséquence,

Il est proposé par M. Christian Ouellette  
Appuyé par Mme Maude Laberge  
Et unanimement résolu

De mandater, de gré à gré, l'entreprise Shellex Groupe Conseil inc. pour la réalisation d'un mandat d'analyse préliminaire en vue de la relocalisation d'un tronçon de la piste cyclable du Parc régional de Beauharnois-Salaberry, le tout selon les termes et conditions de l'offre de services datée du 13 mai 2020.

D'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim à signer, pour et au nom de la Régie intermunicipale de valorisation des matières organiques de Beauharnois-Salaberry et de Roussillon, tout document lié à la réalisation de ce mandat.

**ADOPTÉE**

**DÉCLARATION D'INTÉRÊT**

Conformément à l'article 361 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (L.R.Q. chapitre E 2.2), M. Bruno Tremblay informe les membres du Conseil d'administration que compte tenu des intérêts de la ville de Beauharnois dans le prochain sujet présenté pour délibération et adoption, il se retire de la séance.

[Note au compte rendu : M. Bruno Tremblay quitte la salle. Il est 10H35. M. Sylvain Payant, vice-président de la Régie, assume la présidence de la séance en vue de l'adoption de la prochaine résolution.]

2020-05-22

**VENTE À LA VILLE DE BEAUHARNOIS DU LOT 5 906 558 DU CADASTRE DU QUÉBEC (CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE DE BEAUHARNOIS) – AUTORISATION DE SIGNATURE**

**ATTENDU** que la Régie est propriétaire d'un lot vacant situé dans le Parc industriel de Beauharnois, connu et désigné comme étant le lot 5 906 558 du Cadastre du Québec (circonscription foncière de Beauharnois);

**ATTENDU** que ce terrain a été acquis aux termes de l'acte d'échange conclu avec la ville de Beauharnois, reçu devant Me Annie Pépin notaire, le 23 août 2016, et publié dans la circonscription foncière de Beauharnois sous le numéro 22 562 311;

**ATTENDU** que selon les termes de cet acte d'échange, la Régie s'était engagée à utiliser le terrain pour la construction d'un Complexe de valorisation des matières organiques (3<sup>e</sup> voie);

**ATTENDU** que l'acte d'échange accordait à la ville de Beauharnois un droit de rétrocession advenant que le terrain ne soit pas utilisé aux fins visées;

**ATTENDU** qu'en août 2019, les MRC partenaires ont convenu de mettre fin au projet de traitement des matières organiques par biométhanisation afin de favoriser plutôt l'implantation d'une plateforme de compostage à même l'ancien lieu d'enfouissement sanitaire de la MRC de Beauharnois-Salaberry, situé à Salaberry-de-Valleyfield;

2020-05-22

**VENTE À LA VILLE DE BEAUHARNOIS DU LOT 5 906 558 DU CADASTRE DU QUÉBEC (CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE DE BEAUHARNOIS) – AUTORISATION DE SIGNATURE (SUITE)**

**ATTENDU** qu'avec l'accord des administrateurs, la Régie a transmis à la ville de Beauharnois un avis signifiant son intention de disposer du terrain;

**ATTENDU** que dans une correspondance transmise le 6 décembre 2019, la direction générale de la ville de Beauharnois a indiqué qu'elle comptait se prévaloir du droit de rétrocession accordé par l'acte d'échange ;

**ATTENDU** qu'aux termes de la résolution numéro 2020-03-082, le Conseil municipal de Beauharnois a entériné l'avis transmis par la direction générale et a autorisé la signature d'un acte de vente conforme aux modalités établies par l'acte d'échange.

En conséquence,

Il est proposé par M. Pierre-Paul Routhier

Appuyé par M. Miguel Lemieux

Et résolu à l'unanimité des administrateurs présents \*

D'autoriser la vente, à la ville de Beauharnois, du terrain vacant connu et désigné comme étant le lot 5 906 558 du Cadastre du Québec (circonscription foncière de Beauharnois), conformément aux modalités établies par l'acte d'échange reçu devant Me Annie Pépin notaire, le 23 août 2016, et publié dans la circonscription foncière de Beauharnois sous le numéro 22 562 311, lequel précisait les éléments suivants :

- Que le prix de vente du terrain soit établi à 1 000 000 \$, soit le montant initialement payé par la Régie pour l'acquisition du terrain aux termes de l'acte de vente reçu devant Me Annie Pépin notaire, le 27 novembre 2014, et publié dans la circonscription foncière de Beauharnois sous le numéro 21 215 087;
- Que l'ensemble des frais encourus pour la transaction soient défrayés par la ville de Beauharnois

D'autoriser le vice-président, M. Sylvain Payant, et la directrice générale par intérim, Mme Linda Phaneuf, à signer pour et au nom de la Régie intermunicipale de valorisation des matières organiques de Beauharnois-Salaberry et de Roussillon, l'acte de vente ainsi que tout document devant intervenir à cet effet, en y stipulant toute clause jugée nécessaire dans l'intérêt de la Régie et non incompatible avec la présente.

**ADOPTÉE**

*\*Excluant M. Bruno Tremblay, qui, après avoir divulgué la nature des intérêts de la ville de Beauharnois, s'est abstenu de participer aux délibérations et de voter sur cette proposition (art. 361 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités).*

[Note au compte rendu : M. Bruno Tremblay se joint à la rencontre et exerce le rôle de président pour la suite de la présente séance. Il est 10H36.]

**AFFAIRES ADMINISTRATIVES**

2020-05-23

**COMPTES PAYÉS ET À PAYER AU 21 MAI 2020**

Il est proposé par M. Sylvain Payant

Appuyé par M. Miguel Lemieux

Et unanimement résolu

Que la liste des comptes à payer et déjà payés de la Régie, datée du 21 mai 2020 et au montant de 3 417.06\$ soit approuvée.

D'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim à effectuer le paiement desdits comptes.

**ADOPTÉE**

**CORRESPONDANCE**

Aucune correspondance n'est déposée.

## **VARIA**

2020-05-24

### **MANDAT GÉNÉRAL DE SERVICES PROFESSIONNELS JURIDIQUES – OCTROI DE CONTRAT**

**ATTENDU** que la Régie entend recourir aux services professionnels d'un cabinet d'avocat afin de représenter ses intérêts dans les divers dossiers en lien avec le projet d'implantation et de construction d'un Complexe de traitement des matières organiques à même l'ancien lieu d'enfouissement sanitaire de la MRC de Beauharnois-Salaberry;

**ATTENDU** qu'à la demande de la Régie, le cabinet d'avocats Therrien Couture Jolicoeur a transmis, le 19 mai 2020, une offre de services professionnels à cette fin.

En conséquence,

Il est proposé par M. Pierre-Paul Routhier  
Appuyé par M. Sylvain Payant  
Et unanimement résolu

D'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim à recourir aux services professionnels des avocats du cabinet Therrien Couture Jolicoeur, en vue de la réalisation de divers mandats en lien avec le projet d'implantation et de construction d'un Complexe de traitement des matières organiques à même l'ancien lieu d'enfouissement sanitaire de la MRC de Beauharnois-Salaberry, et ce pour la période du 1<sup>er</sup> juin 2020 au 31 décembre 2020, le tout selon les termes et conditions de l'offre de services reçue le 19 mai 2020.

**ADOPTÉE**

### **PÉRIODE DE QUESTIONS**

Aucune question n'est adressée aux administrateurs

2020-05-25

### **LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par M. Miguel Lemieux  
Appuyé par M. Christian Ouellette  
Et unanimement résolu

Qu'ayant épuisé les sujets à l'ordre du jour, de lever la séance à 10h46.

**ADOPTÉE**

---

Bruno Tremblay  
Président

---

Linda Phaneuf  
Directrice générale et secrétaire-trésorière  
par intérim